Starblast™ Blasting Abrasives



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017 5.0

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit Starblast™ Blasting Abrasives

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

SDS-Identcode 130000030937

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

seur

: The Chemours Canada Company

Adresse PO Box 118 Streetsville

Streetsville ON L5M 2B7 Canada

Téléphone 1-844-773-CHEM (2436)

Numéro de téléphone en cas : 1-866-595-1473

d'urgence

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Grenaillage abrasif

Sablage

Restrictions d'utilisation Pour usage industriel seulement.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Leucoxène	12173-81-8	>= 5 - < 10
Zircon	14940-68-2	>= 1 - < 5
Quartz	14808-60-7	>= 1 - < 5
Rutile (TiO2)	1317-80-2	>= 1 - < 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

eau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se

développe et persiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

effets irritants

Protection pour les secour-

istes

Des précautions spéciales ne sont pas nécessaires aux

secouristes.

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Sans objet

Ne brûle pas

Moyens d'extinction in-

adéquats

Sans objet Ne brûle pas

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de silicium

Oxydes métalliques Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Starblast™ Blasting Abrasives



Version 5.0

Date de révision: 06/12/2019

Numéro de la FDS: 1597636-00008

Date de dernière parution: 05/07/2019 Date de la première parution: 04/28/2017

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

en matière d'équipement de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des

récipients adéquats à fin d'élimination.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter

Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres

produits.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Leucoxène	12173-81-8	TWA	10 mg/m³	ACGIH





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

			(Oxyde de titane)	
Zircon	14940-68-2	TWA	5 mg/m³	CA AB OEL
			(Zirconium)	
		STEL	10 mg/m ³	CA AB OEL
			(Zirconium)	
		VEMP	5 mg/m³	CA QC OEL
			(Zirconium)	
		VECD	10 mg/m ³	CA QC OEL
			(Zirconium)	
		TWA	5 mg/m³	CA BC OEL
			(Zirconium)	
		STEL	10 mg/m ³	CA BC OEL
			(Zirconium)	
		TWA	5 mg/m³	ACGIH
			(Zirconium)	
		STEL	10 mg/m ³	ACGIH
			(Zirconium)	
Quartz	14808-60-7	TWA	0.025 mg/m ³	CA AB OEL
		(Matières		
		particulaires		
		respirables)		
		LMPT (Frac-	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		tion respira-		
		ble)		
		VEMP	0.1 mg/m ³	CA QC OEL
		(poussière		
		respirable)		
		TWA (Res-	0.025 mg/m ³	CA BC OEL
		pirable)	(Silice)	
		TWA	0.025 mg/m ³	ACGIH
		(Fraction	(Silice)	
		respirable)		
Rutile (TiO2)	1317-80-2	TWA	10 mg/m ³	ACGIH
			(Oxyde de titane)	

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risque d'inhalation de poussières.

Quartz

Mesures d'ordre technique

En cas d'utilisation de ce produit comme agent de sablage abrasif dans des zones confinées, les niveaux de poussière dans l'air doivent être contrôlés par une enceinte physique de l'opération de sablage abrasif. L'enceinte doit être aérée par une évacuation.

La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition professionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel. Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régulées autrement 15 mg/m3 – concentration de poussière totale, 5 mg/m3 - fraction respirable ; et la





Version 5.0

Date de révision: 06/12/2019

Numéro de la FDS: 1597636-00008

Date de dernière parution: 05/07/2019 Date de la première parution: 04/28/2017

moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m3 - particules respirables, 10 mg/m3 - particules inhalables.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau

Gants de protection

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer

souvent de gants.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

: Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Mesures d'hygiène : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide

Couleur : brun rouge

Odeur : sans odeur

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

Point de fusion/congélation : 1,370 °C

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ne brûle pas

La formation de mélanges explosifs d'air et de poussières

n'est pas prévue.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : insoluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Cette substance ou mélange n'est pas classifiée comme auto-

réactive.

Viscosité

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

Taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Aucune.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau Ingestion Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation

Remarques: L'essai avait pour objet la comparaison de la toxicité pulmonaire d'un groupe de substituts abrasifs à la poussière de silice (grenat, staurolite, particule solide de charbon, fer spéculaire et sable traité) par rapport à celle du sable de décapage. Des instillations intratrachéales de 2,5 ou 10 mg/kg des différentes substances testées ont été pratiquées sur des rats et les effets en termes de toxicité pulmonaire ont été mesurés à 4 semaines de post-exposition. Les bio-marqueurs incluaient les critères d'inflammation pulmonaire et de cytotoxicité. De plus, les expérimentateurs ont mesuré l'activation des macrophages alvéolaires. Les résultats ont fait ressortir que le sable de décapage avait des effets prouvés en termes de toxicité/d'inflammation pulmonaire et de fibrose pulmonaire. Les expositions au grenat, à la staurolite et au sable traité ont induit des effets de risques et d'inflammation pulmonaires comparables à ceux du sable de décapage, alors que l'instillation de particules solides de charbon a entraîné des dommages et une inflammation pulmonaires plus importants que le sable de décapage. En revanche, le fer spéculaire n'a généré aucune augmentation significative des niveaux d'inflammation et de toxicité, et n'a pas davantage stimulé l'activation des macrophages. [Hubbs AF et al., Toxicological Sciences volume 61: 135-143, 2001] Les résultats de cette étude doivent être considérés comme une étude de dépistage préliminaire de la toxicité pulmonaire s'appuyant sur des doses très élevées à saturation. Ensuite, les chercheurs du NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health= Institut national pour la sécurité et la santé au travail) ont pris la suite de l'étude de Hubbs et al., avec une autre étude de dépistage de la toxicité pulmonaire d'agents de sablage [« Comparative pulmonary toxicity of blasting sand and five substitute abrasive blasting agents » - DW Porter et





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

al., J Toxicol Environ Health A 65:1121-40, 2002]. Les autres substances testées incluaient de la grenaille d'acier angulaire, des scories de cuivre, de nickel, du verre pilé et de l'olivine. Les auteurs de l'étude ont établi que la grenaille d'acier produit une toxicité pulmonaire moindre que le sable de décapage ou que tout autre substitut abrasif de sablage.

Composants:

Leucoxène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Zircon:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Quartz:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Rutile (TiO2):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Leucoxène:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Zircon:

Espèce : Lapin



Starblast™ Blasting Abrasives

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Rutile (TiO2):

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de compo-

sants et sur la toxicologie de produits similaires.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Leucoxène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Zircon:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Rutile (TiO2):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Leucoxène:

Type d'essai : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

Zircon:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Rutile (TiO2):

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Leucoxène:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur

la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Zircon:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur

la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (poussière/brume/émanations)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Rutile (TiO2):

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.



Chemours[®]

Starblast™ Blasting Abrasives

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017 5.0

П

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Zircon:

Espèce Rat : Ingestion Voie d'application : 103 semaines Durée d'exposition Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Quartz:

Espèce Les êtres humains

Voie d'application inhalation (poussière/brume/émanations)

positif Résultat

Remarques : CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

> Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risque d'inhalation de poussières.

Cancérogénicité - Évaluation : Résultats positifs des études épidémiologiques chez l'homme

(par inhalation)

Rutile (TiO2):

Voie d'application inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition 2 années

Méthode Directives du test 453 de l'OECD

: positif Résultat

Remarques : Le mécanisme ou le mode d'action n'est peut-être pas perti-

nent pour les humains.

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Zircon:

Incidences sur le dé-Type d'essai: Développement embryofœtal

veloppement fœtal Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Rutile (TiO2):

Évaluation

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction



Starblast™ Blasting Abrasives

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Zircon:

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)

Évaluation : Aucun effet significatif n'a été observé sur la santé des ani-

maux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/jour ou moins.

Quartz:

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)

Organes cibles : Poumons

Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur

la santé chez les animaux à des concentrations de 0,02

mg/l/6h/jour ou moins.

Rutile (TiO2):

Évaluation : Aucun effet important n'a été observé sur la santé des ani-

maux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou

moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Zircon:

Espèce : Rat

NOAEL : > 100.8 mg/m³

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition : 30 jours

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Quartz:

Espèce : Les êtres humains LOAEL : 0.053 mg/m³

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Remarques : Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne

contribuent donc pas aux risque d'inhalation de poussières.

Rutile (TiO2):

Espèce : Rat

NOAEL : 24,000 mg/kg
LOAEL : > 24,000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 28 jr

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Selon les données provenant de matières similaires

Starblast™ Blasting Abrasives



Version Date de révision:

06/12/2019

Numéro de la FDS: 1597636-00008

Date de dernière parution: 05/07/2019 Date de la première parution: 04/28/2017

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

5.0

Composants:

Leucoxène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: ISO 10253

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: ISO 10253

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Zircon:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): > 200 mg/l

Durée d'exposition: 15 jr

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Starblast™ Blasting Abrasives



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

Quartz:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Aucune toxicité à la limite de solubilité

Rutile (TiO2):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,000

mg/

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (algues): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (algues): 5,600 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Rutile (TiO2):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Selon les données provenant de matières similaires

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation

Starblast™ Blasting Abrasives



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Starblast™ et tous les logos associés sont des marques commerciales ou des copyrights/protégés par les droits d'auteur de The Chemours Company FC, LLC.

Chemours ™ et Chemours Logo sont des marques de Chemours Company.

Consulter les informations de sécurité de Chemours avant utilisation.

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter le bureau le plus proche de Chemours ou de son distributeur officiel.

Ne pas utiliser ou revendre les matériaux de Chemours™ pour des applications médicales impliquant l'implantation dans le corps humain ou le contact avec les fluides corporels ou les tissus, sauf si de telles utilisations sont couvertes par un accord écrit avec le vendeur. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre représentant de Chemours.

Les risques déclarés de cette matière sont basés sur les particules non-inhalables qui représentent la plus grosse fraction du produit livré. Cependant, si lors de la manipulation ou de l'utilisation les particules sont réduites à la taille de particules inhalables ou alvéolaires, les poussières peuvent être nocives pour le système respiratoire. Le quartz inhalable est un cancérigène de Catégorie 1 selon IARC et les valeurs limites d'exposition applicables doivent être référencées.

Les produits de staurolite contiennent des quantités infimes d'uranium et de thorium radioactifs naturels (<=25 ppm d'uranium + 175 ppm de thorium = 200 ppm au total de U + Th ou 0,02 % p/p, équivalent à 28 pCi/g ou moins) et de radium (<=28 pCi/g). Les matières radioactives naturelles, comme l'uranium, le thorium et leurs produits de décomposition, dont le radium, sont couramment appelées "NORM" (en anglais).

Starblast™ Blasting Abrasives



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

Pour une poussière totale de diamètre aérodynamique de 1 μm, le degré de poussière de référence calculé est de 6,9 mg/m3. Pour une poussière totale de diamètre aérodynamique de 5 μm, le degré de poussière de référence calculé est de 10,8 mg/m3. Pour une poussière totale de diamètre aérodynamique de 10 μm, le degré de poussière de référence calculé est de 15,9 mg/m3.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL -Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC -Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon): ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;

Starblast™ Blasting Abrasives



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/07/2019 5.0 06/12/2019 1597636-00008 Date de la première parution: 04/28/2017

SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Date de révision : 06/12/2019

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F